

# Rapport de gestion 2009

du Comité  
de la Caisse de pensions  
du personnel de la  
Ville de Neuchâtel

*88<sup>ème</sup> exercice*

# Rapport de gestion

## 1. Introduction

La Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel a été intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), la nouvelle caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, issue de la réunification des trois caisses de pensions publiques du Canton (Etat, Ville de Neuchâtel, Ville de La Chaux-de-Fonds).

Sa mise en liquidation a été notifiée par l'Autorité de surveillance le 18 mars 2010 et sa dissolution finale sera confirmée après l'adoption des comptes 2009 et le dépôt du bilan et du rapport de liquidation.

Le bouclage final de la Caisse fait toujours état d'une provision pour intégration dans la Caisse de pensions unique. Toutefois, en raison de la réunion des caisses au 1<sup>er</sup> janvier 2010, une partie de la provision a doré et déjà été réaffectée dans les capitaux de prévoyance des actifs et des retraités. Le montant de la provision représente 9'752'671 francs au 31 décembre 2009.

Le calcul de la valeur de rendement des immeubles a, comme pour les trois dernières années, été harmonisé dans les trois caisses.

En 2009, la situation financière de la Caisse a profité du rebond des marchés boursiers. De ce fait, et tenant compte également des mesures d'assainissement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le taux de couverture a augmenté pour atteindre 56,56% (2008 : 52,07%).

Les recettes de la Caisse se sont élevées à 72,1 millions de francs, alors que les charges s'élèvent à 56,1 millions de francs. Par conséquent, l'exercice clôture sur un excédent de recettes de 16 millions de francs. Le résultat net de la fortune s'élève à 32.5 millions de francs (2008 :-60,1 millions de francs), portant ainsi le rendement sur un an à 12,11% (2008 : -18,39%).

Le découvert technique par rapport à l'objectif de 70% a diminué de près de 21 millions de francs pour atteindre 71,4 millions de francs (2008 : 92,3 millions).

L'effectif des assurés actifs a baissé durant l'exercice et s'élève à 2'146 personnes (2008 : 2'174). L'effectif des pensionnés a quant à lui augmenté plus fortement et se monte à 1'022 personnes (2008 : 978). Le rapport démographique a de ce fait diminué à 2,1 assurés actifs pour un pensionné.

## 2. Activités des organes de l'institution de prévoyance

### 2.1. Activités du Comité

Le Comité de la Caisse s'est réuni à trois reprises en 2009. Au cours de ces séances, il s'est notamment penché sur plusieurs dossiers immobiliers dont la vente d'un immeuble à Genève. Il a également suivi l'évolution du projet de Caisse de pensions unique et a été informé régulièrement de l'évolution de la situation financière.

### 2.2. Activités du Bureau

En 2009, le Bureau s'est réuni à douze reprises au cours desquelles il a essentiellement traité des questions immobilières et des sujets touchant au projet de Caisse de pensions unique.

### 2.3. Activités du Comité de placements

Le Comité de placements s'est réuni à 3 reprises et a rencontré les divers mandataires tout au long de l'année écoulée. Ces rencontres ont permis d'apprécier davantage les tendances du marché. Ainsi les signes de reprise des marchés boursiers ont conduit le comité à entreprendre à nouveau des investissements en actions et titres obligataires. Le comité de placements a été informé mensuellement de l'évolution des placements et des performances des mandataires sur la base des relevés consolidés établis par le Crédit Suisse.

Neuchâtel, le 23 juin 2010

POUR LE COMITE,

Le président du Comité,



Alain Ribaux

La responsable de la Caisse de pensions,



Myriam Ofzky

### 3. Comptes annuels

#### 3.1. Bilans comparés au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008

	2009		2008	
	CHF	%	CHF	
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>Disponible</b>	<b>19'444'141.46</b>	<b>6.39</b>	24'733'372.06	9.17
Banques	19'423'242.95		24'706'518.45	
C/employeur	20'898.51		26'853.61	
<b>Réalisable</b>	<b>201'885'449.80</b>	<b>66.31</b>	158'785'682.87	58.90
Débiteurs	299'784.44		2'400'184.66	
Titres	199'200'189.46		152'273'730.76	
Prêts hypothécaires	2'385'475.90		4'111'767.45	
<b>Immobilisations</b>	<b>81'336'931.40</b>	<b>26.72</b>	84'355'157.00	31.29
Immeubles et parts de FP immeubles	81'211'931.40		83'895'157.00	
Immeubles en construction	125'000.00		460'000.00	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>302'666'522.66</b>		267'874'211.93	
<b>Compte de régularisation actif</b>	1'105'663.31		1'060'787.42	
<b>Valeur de rachat assurances</b>	677'835.00		658'223.00	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>304'450'020.97</b>	<b>100.00</b>	269'593'222.35	100.00
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>DETTES</b>	<b>3'190'976.95</b>	<b>1.05</b>	1'034'143.39	0.38
Créanciers	3'190'976.95		1'034'143.39	
<b>Provision non technique</b>	861'824.55		482'334.91	
<b>Capitaux de prév et prov techn</b>				
Engagements techniques actifs	249'385'750.00		239'367'295.00	
Engagements techniques rentiers	253'554'933.00		243'729'496.00	
Réserve pour longévité	17'602'924.00		14'976'001.00	
Provision révalorisation prestations	812'377.00		4'955'152.00	
Provision intégration CPU	9'752'671.00		11'833'608.00	
<b>Total Capitaux de prév et prov techn</b>	<b>531'108'655.00</b>		514'861'552.00	
<b>FONDS LIBRES</b>	<b>-230'711'435.53</b>	<b>-75.78</b>	-246'784'807.95	-91.54
Fortune	-246'784'807.95		-169'261'233.81	
Excédent des produits/(-) charges	16'073'372.42		-77'523'574.14	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>304'450'020.97</b>	<b>100.00</b>	269'593'222.35	100.00

### 3.2. Comptes comparés 2009 et 2008 de recettes et dépenses

	2009	2008
	CHF	CHF
<b>PRODUITS D'ASSURANCE</b>	<b>36'142'570.67</b>	38'156'630.74
Cotisations patronales	19'348'176.90	20'182'877.65
Cotisations des assurés	11'266'627.55	11'424'320.75
Apports de libre passage	5'445'338.02	6'479'885.54
Assurances infirmiers	82'428.20	69'546.80
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>	<b>51'361'770.50</b>	54'957'310.18
Pensions versées	23'166'213.35	22'439'221.85
Prestations de sortie	11'785'800.55	12'130'846.53
Primes d'assurance	162'653.60	159'721.80
Variation engagements techniques assurés	10'018'455.00	9'278'269.00
Variation engagements techniques rentiers	9'825'437.00	610'490.00
Variation provision longévité	2'626'923.00	2'199'001.00
Variation provision revalorisation prestations	-4'142'775.00	4'293'152.00
Variation provision intégration CPU	-2'080'937.00	3'846'608.00
<b>RESULTAT D'ASSURANCE</b>	<b>-15'219'199.83</b>	-16'800'679.44
<b>PRODUITS DE LA FORTUNE</b>	<b>35'997'269.04</b>	-57'261'305.49
Produits des capitaux mobiliers	27'374'457.41	-63'679'379.43
Produits immobiliers	8'622'811.63	6'418'073.94
<b>CHARGES DE LA FORTUNE</b>	<b>3'533'734.00</b>	2'847'108.04
Frais d'administration de la fortune	774'905.43	843'430.59
Charges immobilières	2'758'828.57	2'003'677.45
<b>RESULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>32'463'535.04</b>	-60'108'413.53
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1'170'962.79</b>	614'481.17
<b>EXCEDENT DES PRODUITS /(-) CHARGES</b>	<b>16'073'372.42</b>	-77'523'574.14

PricewaterhouseCoopers SA  
Place Pury 13  
Case postale 2836  
2001 Neuchâtel  
Téléphone +41 58 792 67 00  
Fax +41 58 792 67 10

Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil de fondation de la  
Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel  
Neuchâtel

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Nos travaux de révision ont été achevés le 16 avril 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de KCHF 230'711 et un degré de couverture de 56.56%. Le découvert technique, par rapport à l'objectif de couverture de 70% est de KCHF 71'379. Considérant un taux de couverture de 100% pour les institutions externes à la Ville de Neuchâtel, le taux de couverture propre à cette dernière (Fortune disponible pour la Ville/Total des engagements de la Ville) s'élève à 51.3% au 1.1.2010 contre 46.3% au 1.1.2009.

Conformément à l'article 73 du règlement de la Caisse de pensions, la Ville de Neuchâtel garantit les prestations dues en vertu de la LPP pour ses employés et ceux des institutions affiliées à la Caisse de pensions.

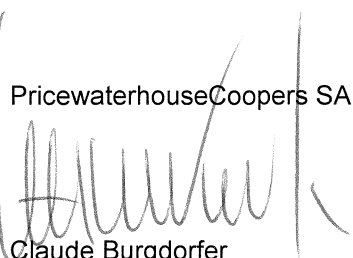
Les mesures prises par le Comité, sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert (point 6.3), concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en cas de découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons que :

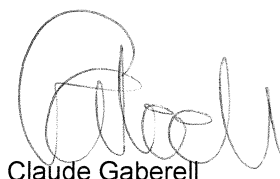
- le Comité assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 11;
- le Comité a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Comité avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Comité a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

  
PricewaterhouseCoopers SA

Claude Burgdorfer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Claude Gaberell  
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 30 juin 2010

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

# Annexe

## **4. Informations et explications générales sur l'institution de prévoyance**

### **4.1. Organisation de la fondation, forme juridique but et siège social**

#### **Bases légales**

---

- Acte de fondation	1922
- Constitution par arrêté du Conseil général	15 janvier 1940
- Règlement de la Caisse de pensions	15 avril 2002
- Règlement des placements et d'organisation	3 décembre 1998
- Règlement d'application pour les passifs de nature actuarielle	13 juin 2006
- Règlement d'application concernant le partenariat enregistré entre personnes du même sexe	13 décembre 2006

#### **Règlement du 15 avril 2002**

---

Le Règlement a été modifié les 3 septembre 2002, 26 juin 2003, 25 avril 2005 et 13 juin 2006. Les derniers changements<sup>1</sup> concernent d'une part les mesures d'assainissement valables dès l'exercice 2007, et d'autre part, l'adaptation au 3<sup>ème</sup> paquet de la révision de la LPP entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette adaptation touche principalement les dispositions relatives à l'information des assurés, aux achats de prestations, à l'âge de retraite anticipée, ainsi qu'au paiement en espèces lors d'un départ à l'étranger. Ces modifications réglementaires ont été approuvées par le Conseil communal le 25 octobre 2006 et ratifiées par le Conseil général le 6 novembre 2006.

#### **Systeme de financement**

---

La Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel est une institution de droit public, créée en 1922, régie par l'arrêté du Conseil général du 6 février 1989. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Neuchâtel en application de l'article 48 LPP. La Caisse a pour but d'accorder des prestations de retraite et d'invalidité à ses assurés et des prestations décès à leurs ayants droit. Elle regroupe la prévoyance professionnelle obligatoire des employés de la Ville et des institutions ou sociétés subventionnées par la Commune, ou dans lesquelles la Commune possède des intérêts financiers, qui ont demandé leur admission.

---

<sup>1</sup> Voir rapport 06-024 du 25 octobre 2006 du Conseil communal au Conseil général concernant l'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal et l'adaptation du règlement au 3<sup>ème</sup> paquet de la révision de la LPP.

Le plan de prévoyance est un plan dit "en primauté des prestations" au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 17 décembre 1993. Il est régi par le règlement du 15 avril 2002 entré en vigueur le 1er août 2002. En sa qualité d'institution de prévoyance autonome, la Caisse supporte elle-même les risques de vieillesse, invalidité et décès. La Caisse est financée selon le système de la capitalisation partielle qui est un système de financement mixte (conjugaison des systèmes de répartition et de capitalisation) selon les dispositions de la LPP s'agissant des institutions de prévoyance de droit public. Le règlement prévoit d'atteindre à terme un taux de couverture de 70%.

### **Garantie de la Ville de Neuchâtel**

---

Le Règlement de la Caisse de pensions du 15 avril 2002 stipule dans son article 73 que la Ville de Neuchâtel « garantit les prestations dues en vertu de la LPP pour ses employés. Elle garantit au surplus les prestations dues en vertu de la LPP pour les employés des institutions externes ».

### **Employeurs**

---

- Ville de Neuchâtel
- Institutions externes :
  - Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (personnel administratif et concierges) (ESRN)
  - Vidéo 2000 SA
  - Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois
  - Société anonyme pour l'incinération des ordures et des déchets (SAIOD), devenue VADEC suite à la fusion avec CRIDOR
  - Homes L'Ermitage, Les Rochettes (fermeture au 30.9.2007)
  - La Rouvraie
  - GANSA (2 personnes retraitées)
  - Fondation ADMED (anciennement Laboratoires)
  - Bibliothèque Publique et Universitaire (BPU)
  - Atelier Phénix (ex-Atelier Buanderie)
  - Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)
  - Halte-Garderie Le P'tit Sioux.
  - Etat de Neuchâtel (personnel administratif et technique du Lycée Jean-Piaget et du Centre professionnel du Littoral Neuchâtelois, personnel de l'ancien Office communal des apprentissages)
  - Hôpital neuchâtelois
  - Bibliothèque Pestalozzi
  - VITEOS SA
  - Association Edel's

### **Membres du Comité**

---

#### **Membres représentant l'employeur (désignés par le Conseil communal)**

Monsieur Alain RIBAUX<sup>1</sup>  
Président

---

<sup>1</sup> Membres du Bureau au 31 décembre 2009.

---

Madame Raymonde WICKY

Madame Françoise JEANNERET

Monsieur Blaise DELLA SANTA<sup>1</sup>  
Secrétaire

Monsieur André VUILLEMEZ,  
(représentant des institutions externes)

Monsieur Olivier LINDER

Madame Josette FRESARD

**Membres représentant les employés (élus par les assurés suite à un vote par correspondance)**

Madame Renée KNECHT<sup>1</sup>, Vice-présidente  
représentante du Groupe "Autres services"

Madame Marianne ROSSIER  
représentante du Groupe Hôpitaux

Monsieur Patrice BONNET  
représentant du Groupe Hôpitaux

Monsieur Jean-Marc COLIN  
représentant du Groupe Corps de Police et SIS

Monsieur Gérald VERNAY<sup>1</sup>, assesseur  
représentant du Groupe Travaux Publics et Viteos

Monsieur Hans-Peter RENK,  
représentant des Institutions externes

Monsieur Sylvain GHIRARDI  
Représentant du Groupement des Cadres administratifs

**Personnes habilitées à engager l'institution par leur signature**

---

**Signatures conjointes à deux (art. 13 du Règlement de la Caisse de pensions)**

<b>Nom, prénom</b>	<b>En qualité de</b>
RIBAUX Alain	: président
KNECHT Renée	: vice-présidente
DELLA SANTA Blaise	: secrétaire
OFZKY Myriam	: Responsable

**Organe de contrôle** : **PricewaterhouseCoopers SA, Neuchâtel**

---

**Actuaire conseil** : **Hewitt Associates SA, Neuchâtel**

---

---

<sup>1</sup> Membres du Bureau au 31 décembre 2009.

## 5. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

### 5.1. Membres actifs

Le nombre des assurés actifs a diminué de 28 personnes et se monte à 2'146 au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La somme des salaires assurés a ainsi diminué tandis que le salaire assuré moyen a légèrement progressé. La pension de retraite projetée pour les assurés actifs est quant à elle restée inchangée et représente 40,7% du salaire assuré moyen.

1er janvier	Hommes	Femmes	Total		Salaires assurés		Salaire assuré moyen	
1996	820	967	1'787					
1997	823	964	1'787	0.0%	86'450'718		48'378	
1998	838	979	1'817	1.7%				
1999	843	978	1'821	0.2%				
2000	868	1'027	1'895	4.1%	92'475'856		48'800	
2001	851	1'047	1'898	0.2%				
2002	876	1'081	1'957	3.1%	100'796'490		51'506	
2003	928	1'198	2'126	8.6%	106'896'515	6.1%	50'281	-2.4%
2004	955	1'229	2'184	2.7%	111'223'851	4.0%	50'927	1.3%
2005	934	1'243	2'177	-0.3%	111'481'841	0.2%	51'209	0.6%
2006	927	1'239	2'166	-0.5%	111'948'411	0.4%	51'684	0.9%
2007	927	1'245	2'172	0.3%	115'026'105	2.7%	52'959	2.5%
2008	914	1'260	2'174	0.1%	118'523'457	3.0%	54'519	2.9%
2009	924	1'250	2'174	0.1%	122'727'524	3.5%	56'452	3.5%
<b>2010</b>	<b>906</b>	<b>1'240</b>	<b>2'146</b>	<b>-1.3%</b>	<b>121'641'946</b>	<b>-0.9%</b>	<b>56'683</b>	<b>0.4%</b>

La répartition par employeur des assurés actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 2010 se présente comme suit :

1er janvier	Ville de Neuchâtel	Hôpital neuchâtelois	Institutions externes	Total
<b>2009</b>	<b>821</b>	<b>924</b>	<b>429</b>	<b>2174</b>
<b>2010</b>	<b>799</b>	<b>927</b>	<b>420</b>	<b>2146</b>

## 5.2. Bénéficiaires de rentes

L'effectif des pensionnés a augmenté et représente 1'022 personnes. Le ratio Actifs/Pensionnés se situe dès lors à 2,1. L'âge moyen des retraités est de 71,1 ans (2009 : 70,45 ans) et celui des invalides est de 53,2 ans (2009 : 53,6 ans). L'âge moyen des conjoints survivants est identique à l'année passée, soit 75,7 ans.

1er janvier	Hommes	Femmes	Total	
1997	331	354	685	
1998	349	376	725	5.8%
1999	339	384	723	-0.3%
2000	350	398	748	3.5%
2001	362	408	770	2.9%
2002	378	428	806	4.7%
2003	398	446	844	4.7%
2004	407	459	866	2.6%
2005	419	483	902	4.2%
2006	438	522	960	6.4%
2007	441	518	959	-0.1%
2008	428	536	964	0.5%
2009	451	527	978	1.5%
<b>2010</b>	<b>443</b>	<b>579</b>	<b>1'022</b>	4.5%

La répartition par employeur des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 2010 se présente comme suit :

1er janvier	Ville de Neuchâtel	Hôpital neuchâtelois	Institutions externes	Total
<b>2009</b>	<b>400</b>	<b>318</b>	<b>260</b>	<b>978</b>
<b>2010</b>	<b>415</b>	<b>332</b>	<b>275</b>	<b>1022</b>

## Composition des bénéficiaires de pensions

En 2009, l'indice des prix à la consommation étant resté stable par rapport à l'année précédente, les rentes n'ont pas été adaptées. L'effectif des retraités s'est étoffé de 34 personnes. Le nombre de rentes d'invalidité est resté stable.

1er janvier	Retraités	Invalides	Conjoints survivants	Orphelins	Enfants d'invalides ou de retraités	Total	
2005	518	110	202	8	64	902	
2006	557	117	201	8	77	960	6.4%
2007	572	112	202	0	73	959	-0.1%
2008	601	107	198	6	52	964	0.5%
2009	626	101	195	6	50	978	1.5%
<b>2010</b>	<b>660</b>	<b>102</b>	<b>198</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>1022</b>	4.5%

## 6. Nature de l'institution de prévoyance

## 6.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance est un plan en primauté de prestations.

L'affiliation est obligatoire pour tous les membres du personnel qui réalisent un salaire annuel supérieur à 1/5 de la rente de vieillesse complète maximum de l'AVS, soit 5'472 francs en 2009.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage du dernier salaire (1,26% par année d'assurance pour la catégorie A / 1,35% pour la catégorie B). L'âge ordinaire de retraite est de 62 ans pour les hommes et les femmes de la catégorie A (60 ans pour la catégorie B). Le taux maximum de rente est atteint lorsque l'assuré compte 44 ans et 11 mois d'années d'assurance (catégorie A). Les retraites anticipées dès 58 ans (55 ans pour la catégorie B) et différées sont possibles à certaines conditions, de même que la retraite partielle.

Le salaire assuré est égal au salaire annuel diminué d'un montant de coordination égal aux 7/12 de la rente annuelle de vieillesse complète maximum de l'AVS. En 2009, le montant de coordination s'est élevé à 15'960 francs.

## 6.2. Méthode de financement

Les ressources de la Caisse sont alimentées par les cotisations et rappels des assurés et des employeurs ainsi que par le produit de la fortune. Rappelons que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, des cotisations et rappels échelonnés en fonction de l'âge des assurés ont été introduits. Tout en maintenant la solidarité dans le financement, cette réforme avait pour objectif de mieux financer les augmentations de salaire et de protéger la Caisse contre les effets de l'application de la norme minimale. Depuis 2006, la cotisation ordinaire de l'employeur est exprimée en % des salaires, conformément à l'article 67 du Règlement.

Age	Cotisation ordinaire				Cotisation de rappel	
	Assurés		Employeur		Assurés	Employeur
	Cat. A	Cat. B	Cat. A	Cat. B	Catégories A et B	
17-24	6.50%	8.50%	12.375%	15.2625%	0%	0%
25-29	6.75%	8.50%	12.375%	15.2625%	20%	20%
30-34	7.00%	8.75%	12.375%	15.2625%	30%	40%
35-39	7.25%	9.00%	12.375%	15.2625%	40%	70%
40-44	7.50%	9.25%	12.375%	15.2625%	50%	110%
45-49	7.75%	9.50%	12.375%	15.2625%	60%	180%
50-54	8.00%	9.50%	12.375%	15.2625%	60%	190%
55 et plus	8.25%	9.50%	12.375%	15.2625%	60%	230%

## 6.3. Mesures d'assainissement

Les mesures d'assainissement suivantes ont été en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009 :

### 1. Cotisation d'assainissement

#### **Contribution d'assainissement des assurés actifs**

En application de l'article 67 bis, chaque assuré a été tenu de verser une cotisation d'assainissement de 0,8% du salaire assuré. En référence à l'article 67 bis al. 3, cette cotisation n'a pas été prise en compte pour le calcul de la prestation de libre passage selon l'article 59, al. 1 (norme minimale).

#### **Contribution d'assainissement de l'employeur**

En application de l'article 67 bis, l'employeur a versé une cotisation d'assainissement de 1,2% de la somme des salaires assurés. Cette cotisation s'est ajoutée à la cotisation réglementaire de l'employeur.

Afin de financer la contribution d'assainissement de l'employeur, le Conseil général avait accepté la vente à la Caisse de pensions d'une série d'immeubles, à leur valeur comptable. La Caisse de pensions portant ses immeubles au bilan à leur valeur de rendement, la différence entre ces deux valeurs a permis de couvrir la cotisation d'assainissement de la Ville.

### 2. **Indexation partielle des rentes**

En application de l'article 52 alinéa 2, les allocations de renchérissement ont été réduites et limitées. Le taux d'indexation ne devant pas excéder 50% de l'augmentation de l'indice du coût de la vie (IPC) et étant plafonné à 1,5%. En 2009, en raison de la stabilité de l'IPC, cette mesure n'a pas été appliquée.

## 7. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions du Code des obligations (CO), de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses ordonnances d'application, par le Règlement des placements et d'organisation de la Caisse et par le règlement d'application pour les passifs de nature actuarielle, adopté en 2006 et entrant en vigueur le 31 décembre 2005.

## 8. Calcul du degré de couverture

Conformément à la norme RPC 26, les engagements techniques des assurés actifs et des rentiers ainsi que la réserve pour longévité ont été introduits dans la comptabilité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour les assurés actifs, la réserve mathématique correspond à la somme des prestations de libre passage individuelles qui seraient dues en cas de sortie de l'ensemble des assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; elle constitue par conséquent l'engagement minimum que la Caisse doit couvrir. Il a été tenu compte des éventuelles garanties dans le calcul de la valeur actuelle des droits acquis selon l'article 33 du Règlement puisque celles-ci sont intégrées dans les pensions de retraite assurées. Notons à ce sujet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, seules 35 personnes actives affiliées à la Caisse de pensions avant le 1<sup>er</sup> juillet 1980 peuvent encore se prévaloir de l'avantage de certains droits acquis. Les cotisations d'assainissement, entrées en vigueur en 2007, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la somme des prestations de libre passage puisque ces contributions restent acquises à la Caisse.

Pour les pensionnés, la réserve mathématique correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives assurées. Les pensions complémentaires sont capitalisées en tenant compte du versement de ces dernières jusqu'à 64 ans pour les femmes, respectivement 65 ans pour les hommes. Les rentes ont été indexées de 1,56% au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de 0,96% au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Dans le cadre des mesures d'assainissement, l'indexation des rentes (indice de référence du 31 août de l'année précédente) a été limitée à une demi-indexation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (0,19%). L'indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a été de 1,435% (2008 : 0,25%). Il n'y a eu aucune indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les engagements techniques ont été calculés, comme les années passées, avec les bases techniques EVK/PRASA 2000.

Ces engagements ont également été chiffrés avec les bases techniques EVK 2000 retenues dans la caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel. Cela implique une augmentation des engagements de la Caisse qui figure au bilan dans la provision pour intégration dans la Caisse unique.

	31.12.2009		31.12.2008	
	CHF	%	CHF	%
<b>Fortune disponible (y c. rappels)</b>	<b>300'397'219</b>	<b>56.56</b>	<b>268'076'744</b>	<b>52.07</b>
Total des actifs	304'450'021		269'593'222	
Créanciers divers	3'190'977		1'034'143	
Provision non technique	861'825		482'335	
Réserve sur titres	-		-	
Rappels de cotisations annualisés	-		-	
<b>Découvert technique</b>	<b>230'711'436</b>	<b>43.44</b>	<b>246'784'808</b>	<b>47.93</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>531'108'655</b>	<b>100.00</b>	<b>514'861'552</b>	<b>100.00</b>
<b>Réserve mathématique</b>				
- actifs (Ville)	249'385'750		202'355'229	
- actifs (institutions externes)			37'012'066	
- pensionnés (Ville)	253'554'933		229'046'781	
- pensionnés (institutions externes)			14'682'715	
<b>Réserve technique</b>				
(pour adaptation bases techniques)	17'602'924		14'976'001	
(pour revalorisation des prestations )	812'377		4'955'152	
(pour intégration dans la CPU)	9'752'671		11'833'608	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>531'108'655</b>	<b>100.00</b>	<b>514'861'552</b>	<b>100.00</b>

## 9. Bilan au 31 décembre

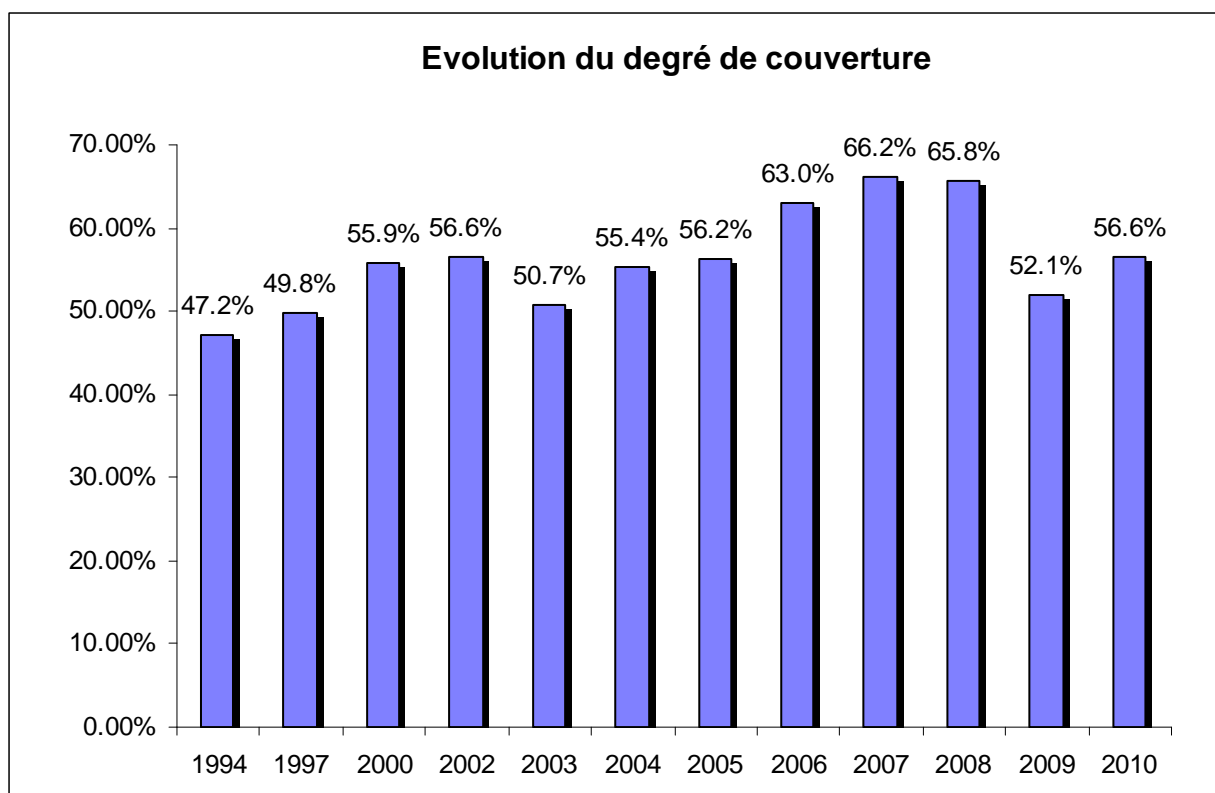
Au 31.12.2009, la fortune, pour couvrir les engagements de la Caisse découlant du bilan commercial, s'élève à 300'397'219 francs.

La réserve spéciale pour l'adaptation des bases techniques est destinée à financer le coût du prochain changement de bases techniques (alimentation de 0,4% de la somme des capitaux de prévoyance). Elle correspond au 31 décembre 2009 à 3,5% des capitaux de prévoyance.

La réserve pour la revalorisation des prestations des actifs et des pensionnés au 1<sup>er</sup> janvier 2010 découle de l'application de l'art. 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

**Evolution du taux de couverture (en %) et du découvert technique (en francs) selon l'OPP2:**

	Taux de couverture	Découvert technique par rapport au 100%	Découvert technique par rapport au 70%
1994	47.2%	144'500'000	62'397'727
1997	49.8%	157'876'280	63'527'906
2000	55.9%	172'237'636	55'069'176
2002	56.6%	185'542'000	57'287'161
2003	50.7%	206'289'500	80'758'364
2004	55.4%	192'203'700	62'918'700
2005	56.2%	195'354'900	61'550'174
2006	63.0%	172'467'986	32'588'600
2007	66.2%	160'932'354	18'135'234
2008	65.8%	169'261'234	20'828'124
2009	52.1%	246'784'808	92'326'342
<b>2010</b>	<b>56.6%</b>	<b>230'711'436</b>	<b>71'378'840</b>



Le degré de couverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon l'article 44 OPP2 est calculé en portant au bilan les actifs à la valeur de marché au 31 décembre 2009 et les engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le degré de couverture a progressé de 8,6% (+ 4,5 points) et s'élève à 56,6%.

Cette évolution fait apparaître un excédent de recettes de 16 millions de francs au 31 décembre 2009. Le découvert par rapport à l'objectif de couverture de 70% s'élève désormais à 71,4 millions de francs.

## **10. Principes et organisation des placements**

### **10.1. Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation suivants, figurant dans le règlement des placements, ont été appliqués :

#### **Obligations**

Les obligations figurent au bilan à leur valeur boursière et tiennent compte de la présentation selon RPC 26.

#### **Actions**

Les actions et les fonds de placements en actions figurent au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre.

Les actions SOFIP qui figuraient à leur valeur nominale de 300'000 francs étaient provisionnées à concurrence de 200'000 francs. Lors de l'assemblée générale tenue le 22 septembre 2009, sur proposition du conseil d'administration, les actionnaires ont accepté la distribution du capital résiduel équivalent à 54,18 francs par action. La Caisse a ainsi perçu un montant de 162'540 francs, versé en mars 2010. La provision ci-dessus a ainsi pu être dissoute de 62'540 francs.

En 2009, la Caisse de pensions n'a pas eu recours à des produits dérivés.

#### **Conversion des monnaies étrangères**

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de change de fin de période. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées par les comptes de résultat.

#### **Prêts hypothécaires**

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale.

#### **Immeubles**

Dans l'optique de la création de la Caisse unique, la valeur vénale des immeubles a été déterminée sur la base de taux de capitalisation comprenant divers critères usuellement admis par les professionnels de l'immobilier. Ainsi, le taux de capitalisation de référence retenu s'élève à 7,20%. Ce dernier peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des spécificités et particularités des immeubles expertisés. La même analyse a été effectuée pour l'ensemble du parc immobilier des caisses de pensions de l'Etat et de la Ville de la Chaux-de-Fonds.

Sur la base des critères d'évaluation précités, la valeur vénale des immeubles s'élève à 79'668'000 francs.

#### **Autres actifs et passifs**

Ils figurent au bilan à la valeur nominale.

---

## 10.2. Organisation des placements

Le Règlement des placements et d'organisation, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999, définit la stratégie des placements de la fortune. Quant à l'organisation, le Comité de placements est compétent pour prendre des décisions dans le cadre de l'allocation stratégique figurant dans ce règlement. Les mandats suivants ont été conclus :

Obligations internationales et domestiques	:	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Actions suisses grandes capitalisations	:	Banque Cantonale Neuchâteloise Banque Pictet & Cie
Actions suisses petites capitalisations	:	Banque Bonhôte & Cie SA
Actions européennes et nord-américaines :	:	Patrigest SA
Gestion d'immeubles :	:	Gérance des bâtiments de la Ville : Foncia Geco : Fidimmobil SA : Bernard Nicod SA

## 11. Actif

### 11.1. Commentaires

#### DISPONIBLE

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
	19'444'141.46	24'733'372.06
Comptes bancaires	19'423'242.95	24'706'518.45
Dépôts à terme	0.00	0.00
C/courant ville	20'898.51	26'853.61
Rendement brut	<b>0.23%</b>	<b>1.55%</b>

Les liquidités abondantes que nos mandataires avaient en 2008 ont été à nouveau réinvesties sur les marchés boursiers au cours de l'année écoulée. Cela se reflète au niveau des liquidités qui ont diminué de plus de 21% d'une année à l'autre.

#### REALISABLE

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Débiteurs</b>	<b>299'784.44</b>	<b>2'400'184.66</b>
AFC, impôt anticipé	250'666.37	273'412.37
Créances envers les salariés	0.00	13'632.75
Débiteurs hypothécaires	39'041.20	39'917.35
Débiteurs divers	408'602.47	1'269'335.24
Cotisations à recevoir	-398'525.60	803'886.95
Rendement brut	<b>0.29%</b>	<b>0.79%</b>

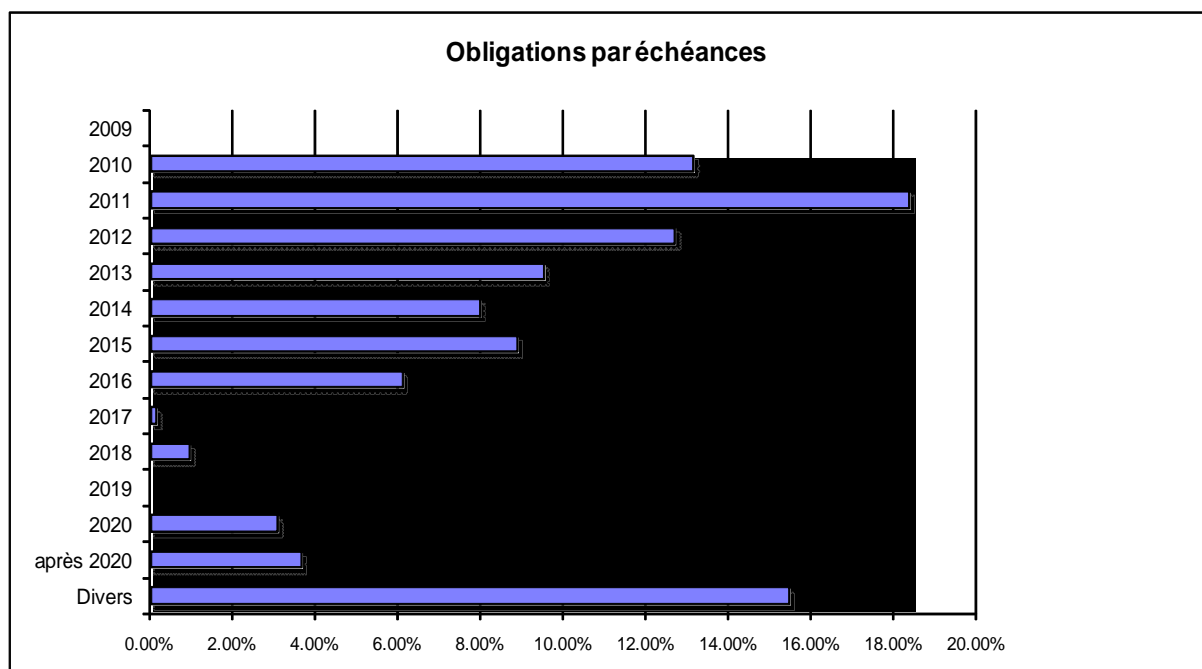
Dans la rubrique Débiteurs divers, les avances à court terme accordées à la Société Anonyme Immobilière des Patinoires du Littoral ont été remboursées au cours de l'exercice écoulé.

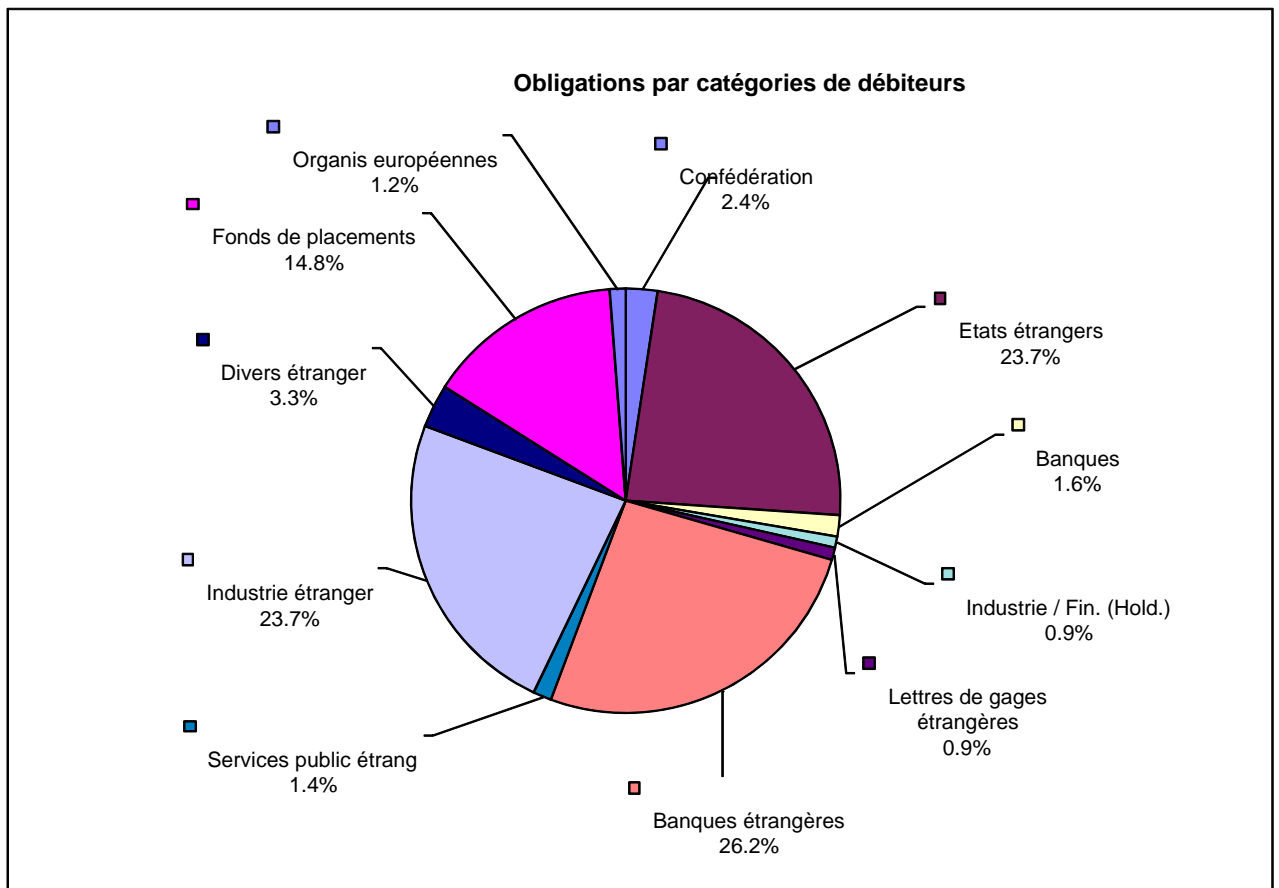
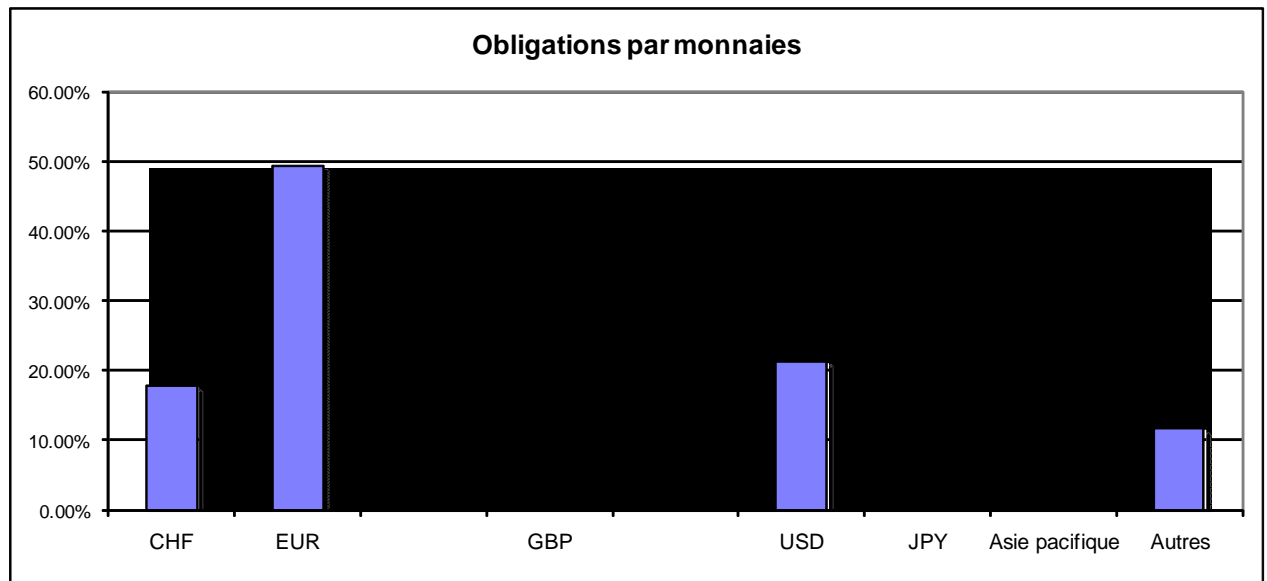
Les cotisations à recevoir comprennent un montant de CHF 1'405'447.75 en faveur de l'employeur Ville de Neuchâtel. Cette somme correspond au différentiel entre les cotisations dues à titre d'assainissement par l'employeur Ville de Neuchâtel et les transferts immobiliers opérés depuis 2007 afin de financer lesdites cotisations. Ce montant a été remboursé à la Ville de Neuchâtel le 16 février 2010 et servira à financer la cotisation d'assainissement 2010.

		<b>2009</b>		2008	
		<b>CHF</b>		CHF	
<b>Titres</b>		<b>199'200'189.46</b>		152'273'730.76	
Rendement brut		<b>15.25%</b>		-33.94%	
<b>Obligations</b>	100.0%	<b>75'800'492.71</b>	38.1%	62'214'077.69	40.9%
Obligations suisses	8.6%	6'539'003.00		5'606'439.00	
Obligations étrangères en CHF	19.7%	14'905'171.76		10'585'062.64	
Obligations étrangères	71.7%	54'356'317.95		46'022'576.05	
Rendement brut					
Obligations en francs suisses		<b>17.38%</b>		-6.06%	
Obligations étrangères		<b>4.50%</b>		-8.55%	

Corollaire de la diminution des liquidités sous la rubrique Disponible, des investissements dans le secteur obligataire, particulièrement en obligations étrangères, ont tiré profit de la reprise des marchés boursiers.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille obligations par échéances, monnaies et catégories de débiteurs :

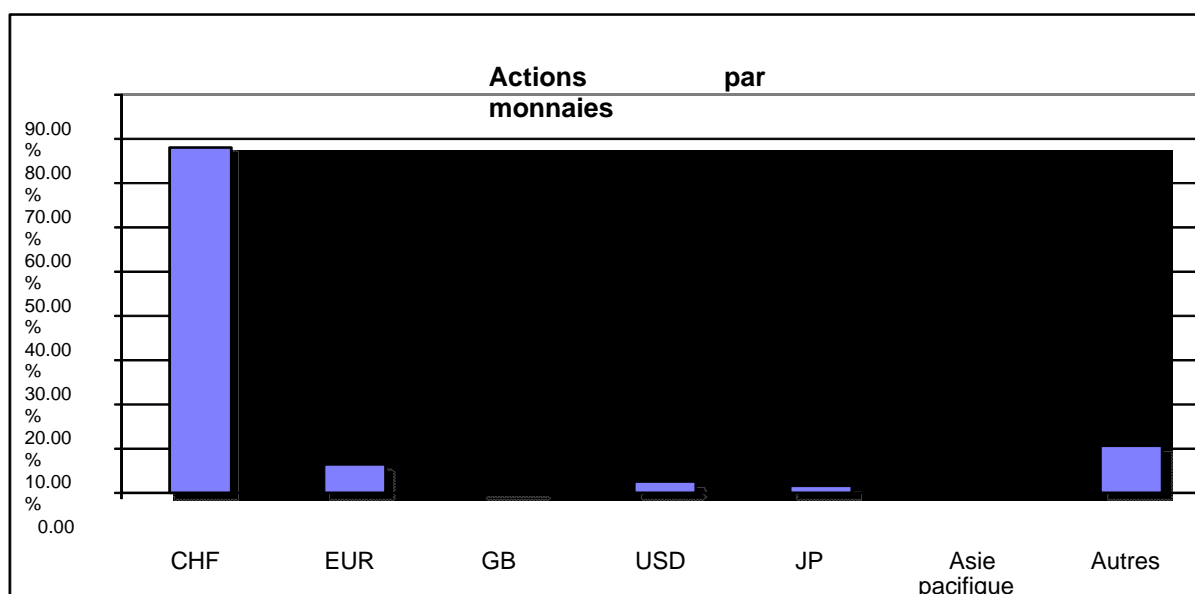
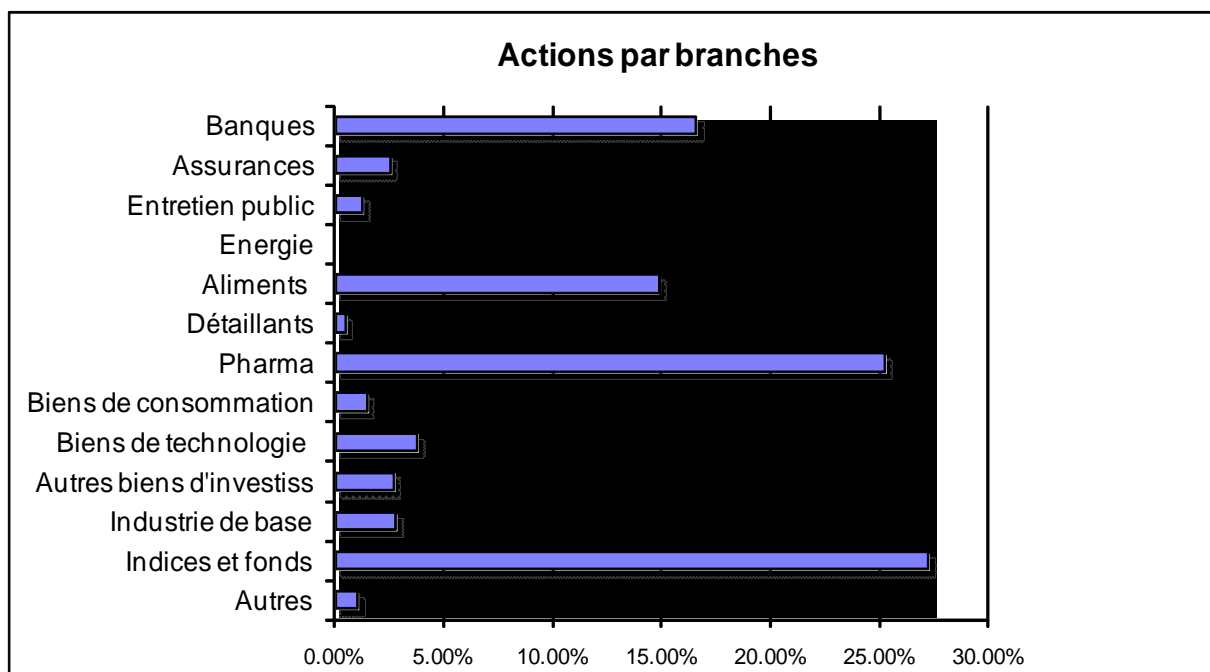




<b>Actions</b>	100.0%	<b>114'327'352.00</b>	57.4%	84'903'706.90	55.8%
Actions suisses	78.4%	89'588'491.12		63'564'666.92	
Actions étrangères	21.6%	24'738'860.88		21'339'039.98	
<b>Rendement brut</b>					
Actions suisses		<b>23.01%</b>		-42.14%	
Actions étrangères		<b>16.03%</b>		-74.28%	

Outre le retour sur les marchés, des plus-values boursières ont contribué à la progression de ce véhicule de placements.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille actions par branches et monnaies :



	<b>2009</b>		2008	
	<b>CHF</b>		CHF	
<b><i>Placements alternatifs</i></b>	<b>5'896'343.63</b>	3.0%	5'155'946.17	3.4%
Rendement brut	<b>13.40%</b>		-30.49%	

Passablement malmenés en 2008, les placements alternatifs ont retrouvé la confiance des investisseurs. Cela se traduit dans notre portefeuille par une plus-value de plus de 740'000 francs.

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Prêts hypothécaires</b>	<b>2'385'475.90</b>	<b>4'111'767.45</b>
Solde à nouveau	4'111'767.45	4'128'339.40
Augmentation de prêts	41'881.10	127'620.00
Amortissements et remboursements	-1'768'172.65	-144'191.95
Rendement brut	<b>3.27%</b>	<b>3.53%</b>

Au 31 décembre 2009, le nombre de prêts hypothécaires s'élevait à 22. Deux prêts ont été augmentés et sept prêts remboursés au cours de l'année. Il n'y a eu aucun nouveau prêt. Les taux hypothécaires se sont élevés à 3,5% jusqu'au 28 février 2009 et à 3.125% le reste de l'année pour les prêts en premier rang, respectivement à 4% et à 3.625% pour ceux en deuxième rang.

	2009	2008	
Immobilisations	CHF	CHF	
<b>Immeubles et parts de fp. Immeubles</b>	<b>81'211'931.00</b>	83'895'157.00	
<b>Immeubles</b>	<b>79'668'000.00</b>	82'383'400.00	<b>-2'715'400.00</b>
<b>Gérance des Bâtiments</b>	<b>31'991'400.00</b>	28'615'000.00	<b>3'376'400.00</b>
Av. des Alpes 3	613'500.00	590'700.00	22'800.00
Beauregard 1	614'700.00	614'700.00	0.00
Beauregard 3	892'500.00	887'700.00	4'800.00
Rue Caselle 2-4	3'950'500.00	3'946'400.00	4'100.00
Rue des Fahys 31	290'300.00	290'300.00	0.00
Rue des Parcs 77-79	1'645'800.00	1'614'600.00	31'200.00
Rue des Parcs 81	887'000.00	887'000.00	0.00
Rue du Rocher 25	657'600.00	657'600.00	0.00
Trois-Portes 45	805'200.00	805'100.00	100.00
Fahys 93	5'377'100.00	5'367'300.00	9'800.00
Brandards 19-21	1'167'000.00	1'167'000.00	0.00
Vieux-Châtel 11	326'500.00	299'500.00	27'000.00
J.-J. Lallemand 1	1'829'200.00	1'829'200.00	0.00
Neubourg 21-23	914'600.00	903'300.00	11'300.00
Cadolles 7	2'949'000.00	2'764'500.00	184'500.00
Verger-Rond 2, adm.	4'144'000.00	4'144'000.00	0.00
Verger-Rond 2, centre calcul	1'846'200.00	1'846'100.00	100.00
Vy d'Etra 67	1'577'000.00	0.00	1'577'000.00
Vy d'Etra 69	1'503'700.00	0.00	1'503'700.00
<b>Gérance Fidimmobil SA</b>	<b>42'277'400.00</b>	41'382'900.00	<b>894'500.00</b>
Petits-Chênes 4-6-8	2'080'500.00	2'080'500.00	0.00
Rue du Roc 3	1'967'500.00	1'999'300.00	-31'800.00
Chantemerle 10	1'459'200.00	1'457'200.00	2'000.00
Rue des Fahys 141	1'032'500.00	1'002'900.00	29'600.00
Rue du Chasselas 2-4-6	5'101'300.00	5'066'100.00	35'200.00
Louis-d'Orléans 13-15	2'907'600.00	2'855'300.00	52'300.00
Gratte-Semelle 29	2'057'000.00	2'039'700.00	17'300.00
Perrière 32	3'572'100.00	3'498'400.00	73'700.00
Acacias 1	7'552'100.00	6'835'900.00	716'200.00
Noyers 1	12'832'000.00	12'832'000.00	0.00
Les Liserons 3-5	1'715'600.00	1'715'600.00	0.00
<b>Gérance administration et divers</b>	<b>5'399'200.00</b>	12'385'500.00	<b>-6'986'300.00</b>
Denis-de-Rougemont 26-28 (Foncia Geco)	5'399'200.00	5'274'800.00	124'400.00
Brd de Cluse 49-51, Genève (Bernard Nicod S.A.)	0.00	7'110'700.00	-7'110'700.00

Pour financer sa contribution d'assainissement, la Ville de Neuchâtel a vendu à la Caisse de pensions l'immeuble Vy d'Etra 67 conformément aux dispositions figurant dans le rapport du Conseil communal au Conseil général du 25 octobre 2006 concernant l'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal et l'adaptation du règlement au 3<sup>ème</sup> paquet de la révision de la LPP.

En raison de l'entrée dans la caisse unique, le dernier immeuble figurant dans la liste des transferts immobiliers, Vy d'Etra 69, a également été vendu par la Ville à la Caisse en 2009 selon le rapport 08-009 du 7 avril 2008 du Conseil communal au Conseil général concernant l'intégration de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel à une Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel du 20 mars 2008.

Toujours en vue de l'entrée dans la caisse de pensions unique, à mesure qu'il s'agissait d'un bâtiment problématique (sous-locations non-autorisées, difficultés de suivi à distance, gérance peu active, ...), l'immeuble Boulevard de Cluse 49-51, situé à Genève, a été vendu le 2 juin 2009 à la Caisse de Prévoyance des Associations Techniques à Berne, permettant en outre à la Caisse de réaliser une plus-value et d'améliorer légèrement sa situation financière.

La gestion des immeubles Cadolles 7 et Verger-Rond 2 a été transférée à la gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel dès le 1<sup>er</sup> février 2009.

La valeur de rendement des immeubles de la caisse a été calculée sur la base des états locatifs au 31 décembre 2009 et des taux de capitalisation ressortant de l'expertise effectuée en 2007 dans le cadre du projet de caisse de pensions unique et réactualisée au début de l'année 2010. Les augmentations de valeur sont principalement dues à des adaptations de loyers, notamment pour l'immeuble Cadolles 7. Le calcul des subventions fédérales prises en compte dans les valeurs locatives ayant été modifié, la valeur de rendement des immeubles Fahys 93, Acacias 1 et Denis-de-Rougement 26-28 a augmenté.

	<b>2009</b>	2008
	<b>CHF</b>	CHF
<b>Immeubles en construction</b>	<b>125'000.00</b>	460'000.00
Martenet	125'000.00	110'000.00
Roc 3	0.00	350'000.00

Le projet de Martenet est toujours en suspens, l'opposition d'un particulier bloquant son avancement.

Les travaux importants effectués sur l'immeuble Roc 3 ont été achevés en 2009. Dès lors, le solde des coûts a été passé dans le compte de charges en lien avec cet immeuble.

	<b>CHF</b>	CHF
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>1'105'663.31</b>	1'060'787.42

Ce poste comprend essentiellement les intérêts courus sur obligations au 31 décembre 2009.

	<b>CHF</b>	CHF
<b>Valeur de rachat d'assurances</b>	<b>677'835.00</b>	658'223.00

Ce poste représente le solde actualisé au 31 décembre 2009 des polices d'assurances rachetées au personnel infirmier de l'Hôpital Pourtalès lors de son affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 1981.

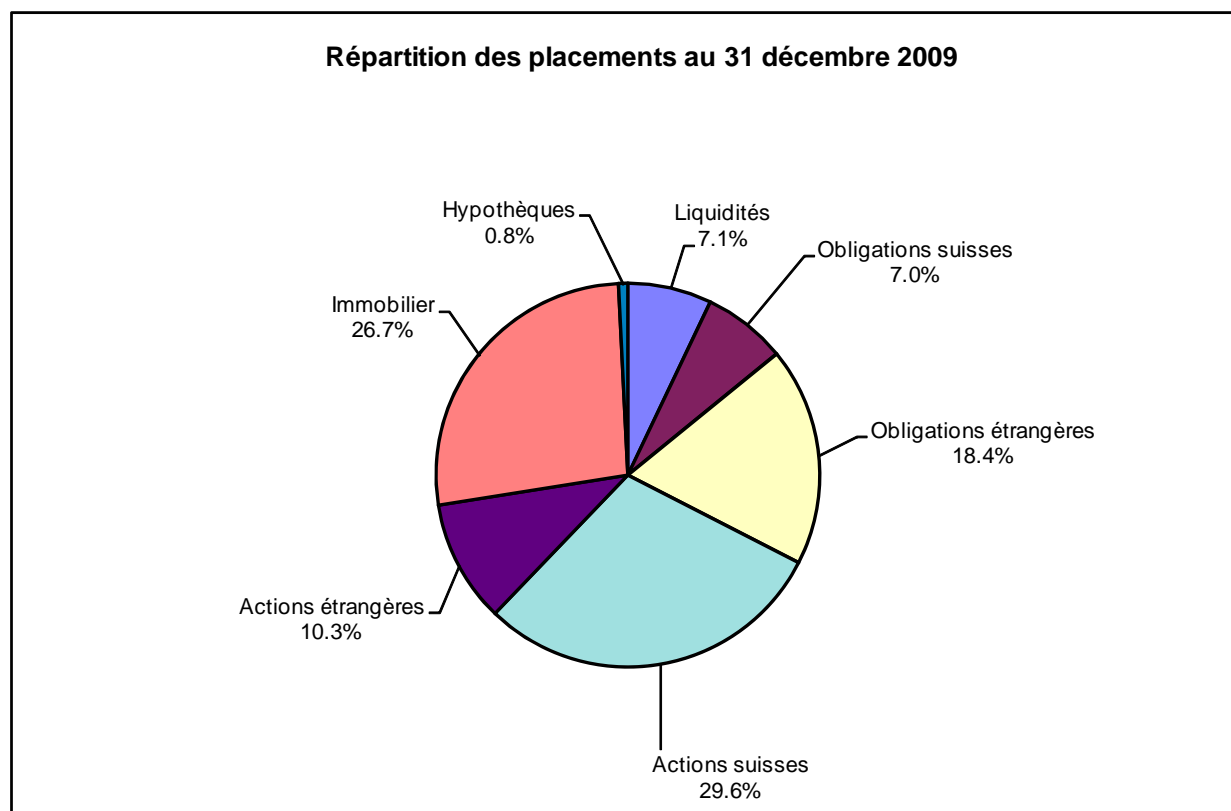
## 11.2. Allocations des actifs

Les objectifs stratégiques à long terme sont inscrits à l'article 7 du Règlement des placements et d'organisation du 3 décembre 1998; ils comprennent les marges de fluctuation autorisées en fonction des tendances des marchés.

### Evolution de l'allocation

Le tableau ci-après décrit la grille d'allocation à fin 2009 avec les objectifs et son évolution par rapport aux deux derniers exercices :

En milliers de francs	Objectif	Marges	OPP2	2009	En %	2008	En %	2007	En %
Liquidités				19'423.2	6.4%	24'706.5	9.2%	17'431.4	5.3%
Créances				2'083.3	0.7%	4'119.2	1.5%	4'766.0	1.5%
Avoirs chez l'employeur				20.9	0.0%	26.9	0.0%	302.1	0.1%
<i>Sous-total</i>	2%	0 à 20%	100%	21'527.4	7.1%	28'852.5	10.7%	22'499.5	6.9%
Obligations suisses	10%	2.5 à 30%	100%	21'444.2	7.0%	16'191.5	6.0%	15'315.6	4.7%
Obligations étrangères	13%	10 à 17.5%	30%	56'103.1	18.4%	46'022.6	17.1%	61'784.9	18.9%
Actions suisses	20%	20 à 30%	30%	90'223.7	29.6%	63'564.7	23.6%	98'574.0	30.1%
Actions étrangères	20%	7.5 à 25%	25%	31'429.2	10.3%	26'495.0	9.8%	44'795.8	13.7%
Immobilier	30%	20 à 50%	50%	81'336.9	26.7%	84'355.2	31.3%	80'399.5	24.5%
Hypothèques	5%	0 à 10%	75%	2'385.5	0.8%	4'111.8	1.5%	4'128.3	1.3%
<b>Total de l'actif</b>				<b>304'450.0</b>	<b>100%</b>	<b>269'593.2</b>	<b>100%</b>	<b>327'497.6</b>	<b>100%</b>



Toutes les positions d'actifs s'inscrivent dans le cadre autorisé par la LPP. Les objectifs figurant dans le règlement des placements sont dépassés pour les liquidités et créances, les obligations étrangères et les actions suisses.

### Selon les dispositions de l'OPP2

En regard de l'ordonnance de l'OPP2 les tableaux suivants présentent les limites de placements selon les articles 54 et 55. Toutefois, lors de sa session du 19 septembre 2008, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'OPP2 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, assorti d'un délai transitoire de 2 ans. Etant donné la constitution de la caisse de pensions unique et de la phase transitoire possible, le catalogue des placements n'a pas été modifié.

Désignation des catégories de placement en milliers de francs	Art OPP2	2009	En %	Limites selon OPP2	dépassement de limites en %
Débiteurs suisses en CHF	54 a)	28'066.4	9.2%	100%	-90.8%
Titres de gages immobiliers	54 b)	2'385.5	0.8%	75%	-74.2%
Immeubles en Suisse	54 c)	81'336.9	26.7%	50%	-23.3%
Participations suisses	54 d)	90'223.7	29.6%	30%	-0.4%
Débiteurs étrangers en CHF	54 e)	14'905.2	4.9%	30%	-25.1%
Devises et débiteurs en devises	54 f)	56'103.1	18.4%	20%	-1.6%
Participations étrangères	54 g)	31'429.2	10.3%	25%	-14.7%
<b>Total de l'actif</b>		<b>304'450.0</b>	<b>100%</b>		
Valeurs nominales	55 a)	101'460.2	33.3%	100%	-66.7%
Valeurs réelles	55 b)	202'989.8	66.7%	70%	-3.3%
Participations	55 c)	121'652.9	40.0%	50%	-10.0%
Débiteurs étrangers	55 d)	71'008.3	23.3%	30%	-6.7%
Monnaies étrangères	55 e)	87'532.3	28.8%	30%	-1.2%

## 12. Passif

### ENGAGEMENTS

	<b>2009</b>	2008
	<b>CHF</b>	CHF
<b>Créanciers</b>	<b>3'190'976.95</b>	1'034'143.39
Créanciers divers	0.00	16'202.45
Impôts à la source	12'842.00	17'898.65
Loyers reçus d'avance	0.00	13'795.00
Passifs transitoires	3'178'134.95	986'247.29

Le compte "Passifs transitoires" est principalement composé des libres passages dus à des assurés qui ont démissionné à la fin de l'année et dont les prestations ont été versées au début de 2010. Il contient également les frais qui seront payés par la caisse de pensions unique mais encore à charge de la Caisse de pensions de la Ville, tels que les honoraires pour la révision des comptes 2009, les honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle pour l'établissement du rapport d'expertise 2009, ainsi que les coûts de maintenance du système informatique Antigua.

	<b>2009</b>	2008
	<b>CHF</b>	CHF
<b>Provisions</b>	<b>861'824.55</b>	482'334.91
<b><i>Réserve perte de loyers</i></b>		
Report année précédente	15'000.00	-
Prélèvements	-	-
Attributions	-	15'000.00
Solde au 31 décembre	<b>15'000.00</b>	15'000.00
<b><i>Réserve débiteurs</i></b>		
Report année précédente	467'334.91	317'334.91
Prélèvements	329'874.91	-
Attributions	709'364.55	150'000.00
Solde au 31 décembre	<b>846'824.55</b>	467'334.91

La provision pour perte sur loyers est restée identique à l'année passée. Le montant de 150'000 francs provisionné en 2008 pour le Fonds de garantie a été entièrement utilisé. La provision pour le Fonds de garantie 2009 se monte à 153'000 francs. Deux nouvelles provisions ont été créées en 2009. L'une de 300'000 francs représentant l'impôt sur le gain immobilier suite à la vente de l'immeuble Boulevard de Cluse 49-51 à Genève, l'autre de 256'364.55 francs correspondant à la perte de valeur au 31 décembre 2009 des actions étrangères SOS Cuétara figurant dans les titres de la Caisse. La provision de 117'334.91 francs qui avait été créée suite à la faillite de la société Julliard Immobilier SA a été entièrement dissoute. Finalement, la provision SOFIP a été réajustée à la baisse de 62'540 francs, la valeur des titres ayant été connue précisément avant le bouclage.

	2009	2008
	CHF	CHF
<b>Engagements techniques actifs</b>	<b>249'385'750.00</b>	239'367'295.00

Ce poste correspond à la somme des prestations de libre passage individuelles qui seraient dues en cas de sortie de l'ensemble des assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

	CHF	CHF
<b>Engagements techniques rentiers</b>	<b>253'554'933.00</b>	243'729'496.00

	CHF	CHF
<b>Réserve pour longévité</b>	<b>17'602'924.00</b>	14'976'001.00

Cette réserve est destinée à financer le coût du prochain changement de bases techniques et correspond à 3,5% des capitaux de prévoyance totaux au 31.12.2009. Le taux a été augmenté de 0,4% en 2009.

<b>Provision pour revalorisation des prestations</b>	<b>812'377.00</b>	4'955'152.00
--	-------------------	--------------

La provision pour revalorisation des prestations au 1<sup>er</sup> janvier est destinée à financer le coût résultant de l'augmentation des salaires assurés et des rentes accordées au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'indice des prix à la consommation étant resté stable, les rentes n'ont pas été indexées de même que la majorité des salaires, ce qui explique l'importante diminution de cette provision.

<b>Provision intégration CPU</b>	<b>9'752'671.00</b>	11'833'608.00
----------------------------------	---------------------	---------------

La provision pour intégration dans la CPU correspond à la somme des différences constatées au niveau des capitaux de prévoyance et des provisions. Le montant est calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de la création de la CPU. Le montant de 9'752'671 francs intègre le coût de l'utilisation des bases techniques de la CPU (8'876'143 francs), l'harmonisation de la réserve pour longévité (357'272 francs) et une garantie pour des retraites anticipées (519'256 francs).

Les coûts liés à la garantie du supplément temporaire et du taux de rente pour les personnes bénéficiant encore de notre ancien règlement, de même que le coût lié aux cas en surassurance au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ne figurent plus dans cette provision puisqu'ils ont directement été insérés aux engagements techniques des actifs et des rentiers en vue de leur intégration dans la CPU.

L'inscription de cette provision dans les engagements de notre caisse permet de juger d'une manière aussi appropriée que possible de la situation financière avant le transfert dans la CPU.

## 13. Analyse des comptes d'exploitation

### 13.1. Produits d'assurance

	Ecart %	2009 CHF	2008 CHF
<b>ASSURANCE</b>	-5.28%	<b>36'142'570.67</b>	38'156'630.74
<b>COTISATIONS</b>		<b>30'614'804.45</b>	31'607'198.40
COTISATIONS PATRONALES	-4.14%	<b>19'348'176.90</b>	20'182'877.65
Ville, cotisations ordinaires		6'143'124.55	5'970'010.15
Ville, rappels		1'087'838.30	1'795'982.75
Institutions externes, cotisations ordinaires		9'201'262.20	8'914'464.15
Institutions externes, rappels		1'428'025.95	2'057'331.20
Ville, cotisations assainissement		576'456.60	560'219.95
Institut. externes, cotisations assainis.		911'469.30	884'869.45

Les cotisations ordinaires et d'assainissement sont dans l'ensemble restées stables durant l'année 2009 en suivant l'évolution de la masse salariale. Les cotisations de rappels ont pour leur part diminué.

Compte tenu d'une cotisation de rappel sur augmentation de salaire croissant selon l'âge des assurés, le total des cotisations ordinaires et de rappels des employeurs reste constant et correspond à 173% de la part des assurés.

Les cotisations d'assainissement, prélevées en 2009, ont alimenté la Caisse de 2'375'000 francs (employeurs : 1'488'000 francs ; assurés : 958'000 francs).

COTISATIONS DES ASSURES	-1.38%	<b>11'266'627.55</b>	11'424'320.75
Ville, cotisations ordinaires		3'725'514.30	3'588'830.05
Ville, rappels		410'227.10	669'585.75
Institutions externes, cotisations ordinaires		5'604'266.75	5'452'033.20
Institutions externes, rappels		568'242.90	783'460.70
Ville, cotisations assainissement		384'284.10	373'428.95
Institut. externes, cotisations assainis.		574'092.40	556'982.10
<b>APPORTS DE LIBRE PASSAGE</b>	-15.97%	<b>5'445'338.02</b>	6'479'885.54
Apports		4'295'394.50	5'454'642.39
Divorces		447'068.72	355'295.25
Rachats en espèces		389'532.00	584'635.00
Rachats par acomptes		0.00	57'000.00
Remb. accession propriété		278'512.00	0.00
Rachat francs de rente		34'830.80	28'312.90
Apports LP en attente		0.00	0.00

<b>Apports</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants</b>	<b>Moyenne</b>
2006	103	5'149'711.30	49'997.20
2007	88	3'814'997.97	43'352.25
2008	129	5'454'642.39	42'284.05
<b>2009</b>	<b>115</b>	<b>4'295'394.50</b>	<b>37'351.26</b>

<b>Rachats</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants</b>	<b>Moyenne</b>
2006	35	610'646.50	17'447.04
2007	49	733'435.50	14'968.07
2008	33	584'635.00	17'716.21
<b>2009</b>	<b>29</b>	<b>389'532.00</b>	<b>13'432.14</b>

<b>Divorces</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montants</b>	<b>Moyenne</b>
2006	6	328'153.35	54'692.23
2007	7	255'405.65	36'486.52
2008	6	355'295.25	59'215.88
<b>2009</b>	<b>6</b>	<b>447'068.72</b>	<b>74'511.45</b>

#### **Remboursements accession à la propriété**

2006	4	425'846.40	106'461.60
2007	8	415'000.00	51'875.00
2008	2	57'000.00	28'500.00
<b>2009</b>	<b>5</b>	<b>278'512.00</b>	<b>55'702.40</b>

#### **Rachat francs de rente**

2006	0	0.00	0.00
2007	0	0.00	0.00
2008	3	28'312.90	9'437.63
<b>2009</b>	<b>4</b>	<b>34'830.80</b>	<b>8'707.70</b>

CHF

CHF

**ASSURANCES INFIRMIERS**

18.52%

**82'428.20**

69'546.80

## 13.2. Charges d'assurance

	Ecart %	2009 CHF	2008 CHF
<b>ASSURANCE</b>	-6.54%	<b>51'361'770.50</b>	54'957'310.18
<b>PENSIONS VERSEES</b>	3.24%	<b>23'166'213.35</b>	22'439'221.85
Pensions de retraite		15'288'947.95	14'766'490.80
Pensions complémentaires (Pont AVS)		1'222'276.20	1'298'799.00
Pensions de conjoints survivants		4'188'011.60	4'040'055.60
Pensions d'invalides		2'235'252.20	2'094'492.10
Pensions d'orphelins		19'126.05	19'207.70
Pensions d'enfants de retraités		92'138.10	74'559.90
Pensions d'enfants d'invalides		120'461.25	145'616.75
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>	-2.84%	<b>11'785'800.55</b>	12'130'846.53
A des institutions de prévoyance		5'411'145.10	4'444'744.38
Sur des comptes de libre passage		2'029'894.10	3'154'122.45
Versement en espèces		443'436.80	1'386'217.90
Intérêts sur prestations de sortie		20'552.50	17'803.65
Accession à la propriété		2'736'509.00	1'812'811.70
Autres prestations		561'875.70	492'887.20
Pensions en capital		582'387.35	822'259.25

Prestations de sortie	Nombre	Montant	Moyenne
2006	152	8'471'089.45	55'730.85
2007	220	10'092'341.00	45'874.28
2008	205	9'002'888.38	43'916.53
<b>2009</b>	<b>210</b>	<b>7'905'028.50</b>	<b>40'538.61</b>

199 personnes (2008: 186) ont démissionné en transférant leurs libres passages auprès d'institutions de prévoyance reconnues. La moyenne des transferts est de 37'500 francs (2008: 41'649 francs).

11 assurés (2008: 19) ont retiré leur prestation en espèces suite à un départ à l'étranger, à leur installation en tant qu'indépendants ou du fait que le montant de libre passage était inférieur au total annuel de leur cotisation. La moyenne des retraits était de 40'221 francs (2008: 65'175 francs).

<b>Accession à la propriété</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>	<b>Moyenne</b>
2006	35	2'533'486.50	72'385.33
2007	40	2'972'611.70	74'315.29
2008	30	1'812'811.70	60'427.06
<b>2009</b>	<b>24</b>	<b>2'736'509.00</b>	<b>114'021.21</b>

24 personnes (2008 : 30) ont effectué un retrait anticipé en vue d'une accession à la propriété, pour amortir une dette hypothécaire ou pour effectuer des travaux dans leur propre immeuble.

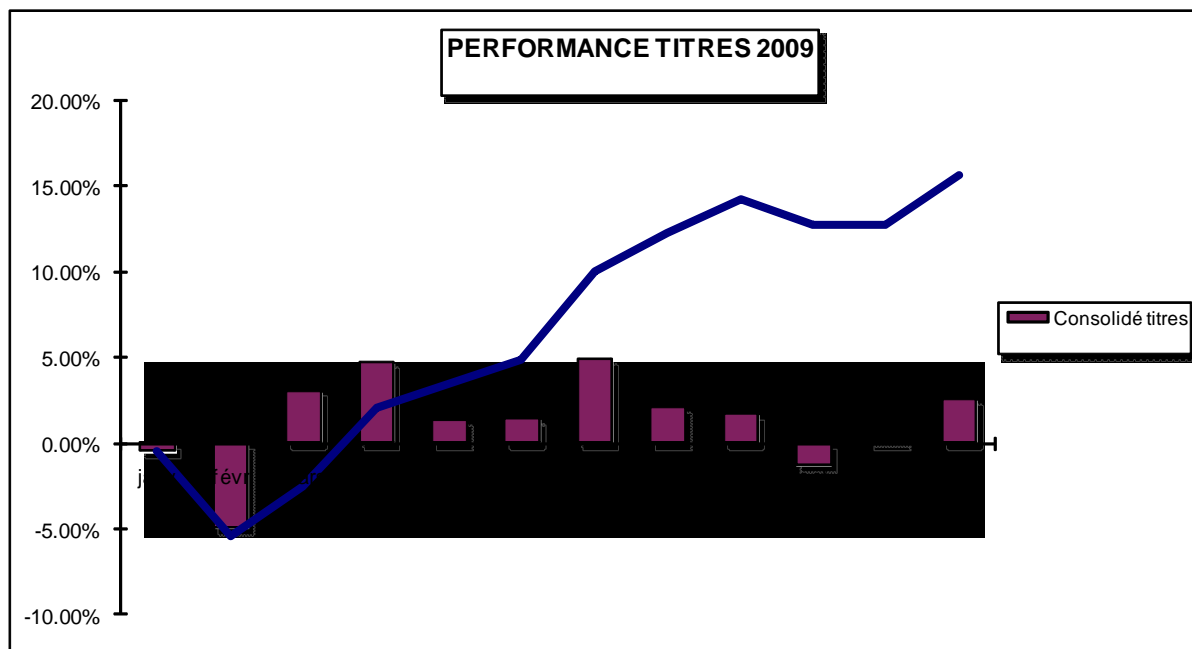
	<b>Ecart %</b>	<b>2009 CHF</b>	<b>2008 CHF</b>
<b>PRIMES D'ASSURANCE</b>	1.84%	<b>162'653.60</b>	159'721.80
Contributions au fonds de garantie		153'000.00	152'087.00
Primes d'assurances infirmiers		9'653.60	7'634.80
<b>VARIATION DES ENGAGEMENTS</b>	-19.68%	<b>16'247'103.00</b>	20'227'520.00
Variation engagements techniques assurés		10'018'455.00	9'278'269.00
Variation engagements techniques rentiers		9'825'437.00	610'490.00
Variation provision longévité		2'626'923.00	2'199'001.00
Variation provision revalorisation prestations		-4'142'775.00	4'293'152.00
Variation provision intégration CPU		-2'080'937.00	3'846'608.00

### 13.3. Charges et produits de la fortune

	2009 CHF	2008 CHF
<b>PRODUITS DE LA FORTUNE</b>	<b>35'997'269.04</b>	-57'261'305.49
<b>PRODUITS DES CAPITAUX MOBILIERS</b>	<b>27'374'457.41</b>	-63'679'379.43
<i><b>Produits des créances</b></i>	<i><b>406'719.70</b></i>	<i>-38'600.79</i>
Intérêts bancaires	49'303.67	316'360.48
Intérêts sur dépôts à terme	0.00	0.00
Intérêts sur prêts divers	3'857.10	21'092.15
Intérêts s/prêts hypothécaires	106'141.25	145'609.50
Intérêts c/c Ville de Neuchâtel	1'135.70	11'796.70
Différence de change	246'281.98	-533'459.62
<i><b>Obligations</b></i>	<i><b>4'612'853.67</b></i>	<i>-5'678'372.45</i>
Coupons sur obligations	2'057'930.82	2'028'095.62
Gains/obligations	252'204.00	122'023.59
Pertes/obligations	-1'903'195.29	-859'715.24
Plus/Moins-value sur obligations	3'267'364.05	-5'461'218.83
Plus/Moins-value sur fonds de plac. obligations	1'455'838.47	-974'694.86
Différence de change	-517'288.38	-532'862.73
<i><b>Actions</b></i>	<i><b>22'178'520.12</b></i>	<i>-57'962'406.19</i>
Dividendes sur actions	1'774'069.79	2'161'552.10
Gains/actions	830'672.19	2'443'256.08
Pertes/actions	-3'379'756.36	-5'505'941.38
Plus/Moins-value sur actions	14'661'181.75	-35'461'638.32
Revenus de fonds de placements actions	149'992.90	68'395.10
Plus/Moins-value sur fonds de placements actions	7'593'396.42	-19'851'325.80
Gains sur fonds de placements	0.00	124'147.73
Résultat fds plac. act. étrangères	-233'302.35	-20'824.33
Différence de change	-27'383.01	-80'768.31
Résultat s/dérivés act. CHF	264.00	0.00
Produits divers	68987.33	15'468.28
Plus/Moins-value sur placements alternatifs	740'397.46	-1'854'727.34
<i><b>Placements mixtes</b></i>	<i><b>176'363.92</b></i>	<i>0.00</i>
Produit placements mixtes	0.00	0.00
Gains s/placements mixtes	0.00	0.00
Pertes s/placements mixtes	0.00	0.00
Plus-value sur placements mixtes	176'363.92	0.00
Résultat de change	0.00	0.00

L'année 2009 avait débuté avec des annonces de confirmation de récession dans plusieurs pays, dont la Suisse. Il a fallu attendre le second semestre, pour voir la situation conjoncturelle s'améliorer quelque peu. Les marchés boursiers avaient anticipé cette tendance au printemps déjà. Des résultats intermédiaires plutôt encourageants ont ensuite appuyé cet élan positif.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la performance des titres durant l'année écoulée :



	<b>2009</b>	2008
	<b>CHF</b>	CHF
<b>PRODUITS NETS IMMOBILIERS</b>	<b>5'863'983.06</b>	4'414'396.49
Produits	8'622'811.63	6'418'073.94
./. Charges immobilières	-2'758'828.57	-2'003'677.45

L'évolution importante des produits immobiliers provient d'une part, du gain sur la vente de l'immeuble Boulevard de Cluse 49-51 à Genève, et d'autre part de l'adaptation des loyers, notamment à l'Avenue de Cadolles 7 où la moitié du droit de superficie a été répercutée sur les loyers. Les nouveaux revenus locatifs, sur une période de six mois, des immeubles Vy d'Etra 67 et 69 ont également contribué à cette évolution.

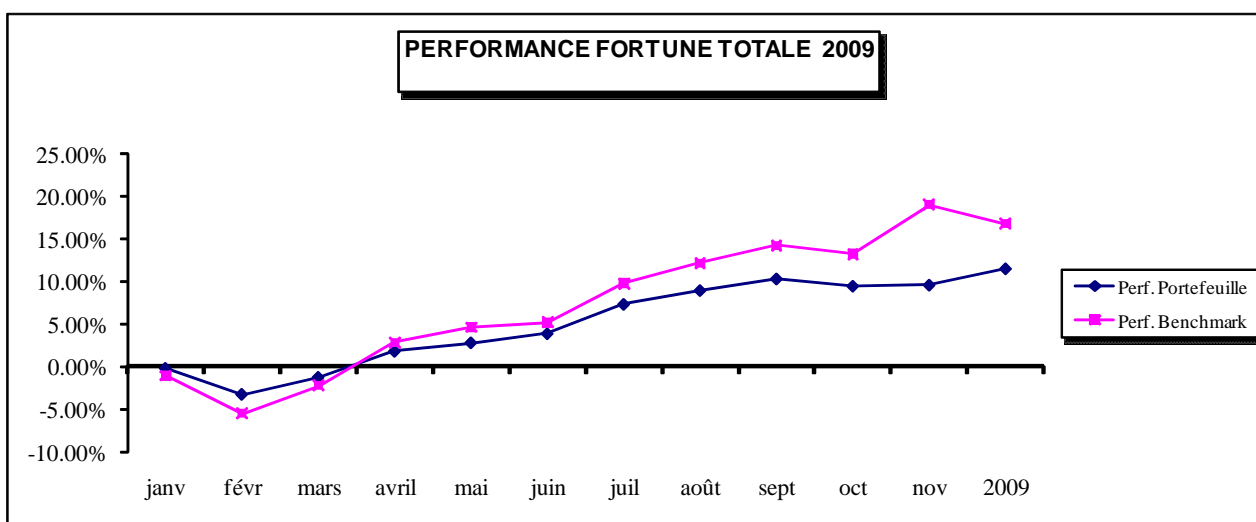
L'augmentation des charges est principalement due au solde des travaux effectués encore en 2009 sur l'immeuble Roc 3.

Aidé par la vente de l'immeuble Boulevard de Cluse 49-51, le rendement net s'est élevé à 7.08% contre 5,36% une année auparavant.

### 13.3.1. Performance cumulée 2009

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la performance cumulée en % des actifs de la Caisse de pensions, en comparaison avec l'indice de référence synthétique regroupant les divers indices retenus. Mis à part le premier trimestre, les résultats ont évolué en territoire positif. Au final, la performance s'élève à **11,54%**. Relevons toutefois que depuis la mise en place du "Global Custody" auprès du Crédit Suisse en novembre 2001, la performance s'est élevée à 29,39%, soit une performance annuelle de 3,21%.

	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	2009
Perf. Portefeuille	-0.18%	-3.24%	-1.24%	1.83%	2.83%	3.90%	7.35%	8.98%	10.35%	9.50%	9.63%	<b>11.54%</b>
Perf. Benchmark	-1.02%	-5.45%	-2.17%	2.86%	4.65%	5.23%	9.81%	12.18%	14.25%	13.25%	19.07%	<b>16.81%</b>
Perf. relative	0.84%	2.21%	0.93%	-1.03%	-1.82%	-1.33%	-2.45%	-3.20%	-3.91%	-3.75%	-9.44%	<b>-5.27%</b>



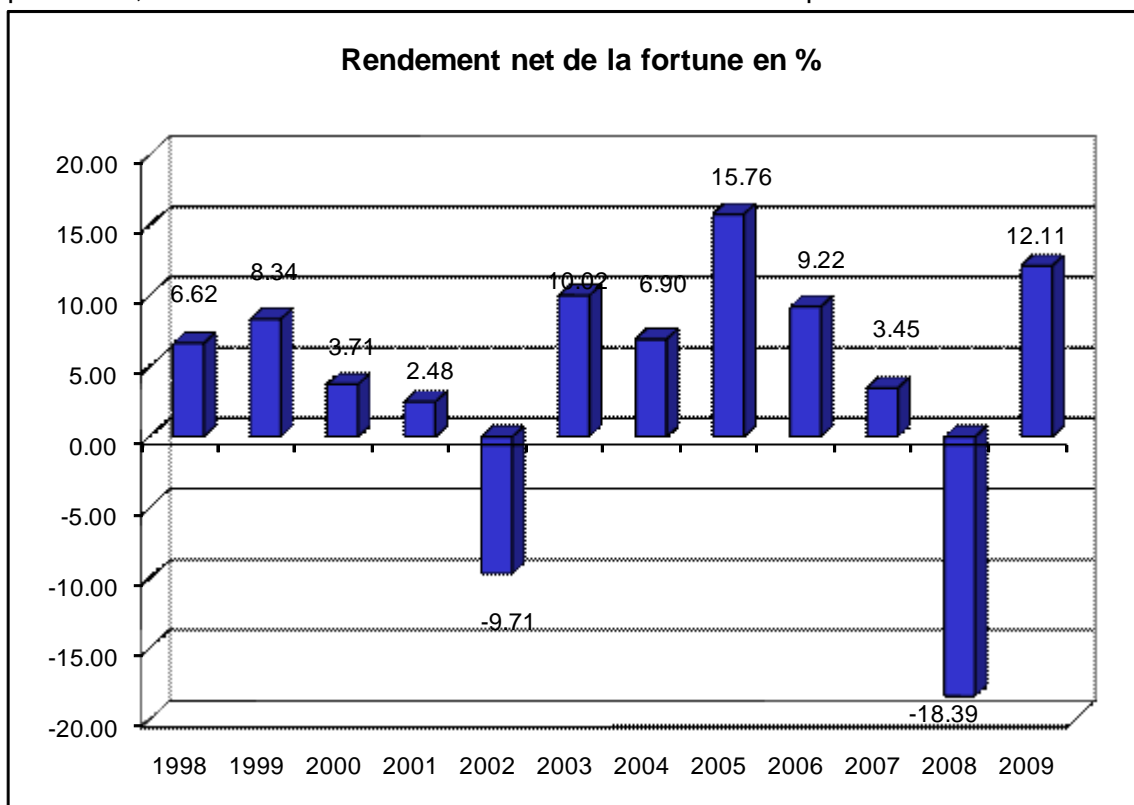
### 13.3.2. Rendement de la fortune

Le tableau ci-après présente le rendement des véhicules de placements et de la fortune en comparaison annuelle :

<b>Rendement</b>	<b>2009</b> en %	2008 en %
Liquidités	<b>0.23</b>	1.55
Obligations en francs suisses	<b>17.38</b>	-6.06
Obligations étrangères en devises	<b>4.50</b>	-8.55
Actions suisses	<b>23.01</b>	-42.14
Actions étrangères	<b>16.03</b>	-74.28
Placements alternatifs	<b>13.40</b>	-30.49
Rendement capitaux mobiliers	<b>13.34</b>	-29.30
Prêts hypothécaires	<b>3.27</b>	3.53
Immeubles	<b>7.08</b>	5.36
<b>Rendement net de la fortune</b>	<b>12.11</b>	-18.39

$$\text{Rendement net de la fortune} = \frac{\text{excédent de la fortune}}{((\text{fortune } n + \text{fortune } n-1) / 2 - (\text{excédent fortune} / 2))}$$

Depuis 1998, les rendements nets de la fortune de la Caisse de pensions ont évolué comme suit :



Sur une période de douze ans, la moyenne des taux de rendement annuels s'élève à 4,21%.

### 13.4. Frais administratifs

	<b>2009</b>	2008
	<b>CHF</b>	CHF
	<b>1'170'962.79</b>	614'481.17
Salaires et charges sociales	291'659.20	274'052.67
Frais généraux	674'552.21	212'709.90
Honoraires	219'234.58	160'933.25
./. Produits divers	-14'483.20	-33'214.65

Sous cette dénomination sont comptabilisées toutes les charges de fonctionnement non imputables directement aux sections "Assurance" ou "Fortune".

L'augmentation des honoraires provient du fait qu'au 31 décembre 2009, la Caisse de pensions de la Ville, tout comme celles de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de l'Etat, a provisionné les coûts liés encore à l'exercice 2009 mais payés en 2010 par la caisse de pensions unique. On y retrouve notamment les honoraires de l'organe de révision et de l'expert en prévoyance professionnelle pour leurs travaux liés aux comptes 2009.

L'évolution importante des frais généraux s'explique par la création d'une provision de CHF 300'000.- en vue de payer l'impôt sur le gain immobilier lié à la vente de l'immeuble Boulevard de Cluse 49-51 à Genève. Les frais relatifs au projet de la caisse de pensions unique se sont montés à CHF 135'400.-, soit une augmentation de CHF 90'000.- par rapport à l'année précédente. La Caisse a également provisionné dans ses comptes 2009 les frais informatiques liés à la maintenance du logiciel Antigua pour 2010, soit un montant de près de CHF 60'000.-.

Les produits divers comprennent en majorité le remboursement des frais de dossiers relatifs aux versements anticipés.

## 14. Evénements postérieurs à la date du bilan

La fortune et les avoirs des assurés ont été transférés à la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, valeur 01.01.2010. Il n'y a donc pas d'événements postérieurs à la date du bilan.

1.	Introduction.....	1
2.	Activités des organes de l'institution de prévoyance .....	2
2.1.	Activités du Comité.....	2
2.2.	Activités du Bureau.....	2
2.3.	Activités du Comité de placements .....	2
3.	Comptes annuels .....	3
3.1.	Bilans comparés au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 .....	3
3.2.	Comptes comparés 2009 et 2008 de recettes et dépenses .....	4
4.	Informations et explications générales sur l'institution de prévoyance .....	1
4.1.	Organisation de la fondation, forme juridique but et siège social .....	1
5.	Membres actifs et bénéficiaires de rentes .....	4
5.1.	Membres actifs .....	4
5.2.	Bénéficiaires de rentes .....	5
6.	Nature de l'institution de prévoyance.....	5
6.1.	Explication du plan de prévoyance.....	6
6.2.	Méthode de financement .....	6
6.3.	Mesures d'assainissement .....	7
7.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes.....	7
8.	Calcul du degré de couverture .....	8
9.	Bilan au 31 décembre.....	9
10.	Principes et organisation des placements.....	11
10.1.	Principes d'évaluation.....	11
10.2.	Organisation des placements .....	12
11.	Actif.....	13
11.1.	Commentaires .....	13
11.2.	Allocations des actifs .....	20
12.	Passif.....	22

13.	Analyse des comptes d'exploitation .....	24
13.1.	Produits d'assurance .....	24
13.2.	Charges d'assurance.....	26
13.3.	Charges et produits de la fortune .....	28
14.	Evénements postérieurs à la date du bilan .....	32